

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1113
14 juin 2008

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CENT TREIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 juin 2008, à 10 h 15

Présidente: M^{me} Christiana ROCCA (États-Unis d'Amérique)

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je déclare ouverte la 1113^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme cette séance est la dernière séance sous la présidence des États-Unis, je vais apporter quelques remarques de conclusion à la fin de cette session.

Avant de donner la parole aux orateurs de notre séance d'aujourd'hui, je voudrais, au nom de la Conférence et en mon nom propre, saisir l'occasion de faire mes adieux à nos distingués collègues, l'Ambassadeur Levanon, d'Israël, et l'Ambassadrice Fiori, de l'Italie, dont les mandats à Genève arrivent à leur terme. Ils ont représenté leur pays et défendu leurs valeurs avec dignité et autorité.

Au nom de la Conférence et en mon nom propre, je tiens à adresser mes vœux de plein succès et de bonheur à l'Ambassadeur Levanon et à l'Ambassadrice Fiori.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Levanon, d'Israël.

M. LEVANON (Israël) (parle en anglais): Madame la Présidente, puisque ceci est ma dernière intervention à la Conférence du désarmement à Genève avant mon départ, je tiens à vous remercier personnellement, ainsi que mes collègues de la Conférence, pour la cordialité professionnelle et l'amitié personnelle dont j'ai été l'objet au cours de ces quatre années. Considéré comme le meilleur club de la ville, la Conférence du désarmement m'a accueilli chaleureusement.

Je suis également reconnaissant d'avoir pu, au cours de ces années, assister en tant que témoin privilégié à l'évolution intéressante qui s'est produite à la Conférence au cours de mon mandat. Les efforts considérables réalisés pour ranimer le processus de négociation sont déjà un succès en soi.

Certains d'entre vous sont sans doute sceptiques lorsque je parle de succès, mais tout est relatif. Entre le rien et le tout, il y a toujours quelque chose. Au cours de nos délibérations, nous avons démontré que la Conférence pouvait potentiellement devenir un instrument efficace dans les mains de la communauté internationale pour traiter les questions de sécurité mondiale. Les États membres ont tous fait un effort important pour travailler à une meilleure compréhension des positions nationales dans ce domaine. Dans le même temps, les débats ont mis en évidence le fait que pour les États, les travaux de la Conférence portaient sur des questions étroitement liées à des besoins vitaux de sécurité nationale. Ces considérations nationales doivent continuer à être respectées.

Je suis tout à fait d'avis qu'il ne serait pas judicieux de chercher à atteindre les objectifs à long terme sans d'abord identifier et traiter les menaces en cours actuellement. Il incombe aux membres de travailler ensemble à la création des conditions favorables à un désarmement général et complet. Selon Israël, il existe deux menaces fondamentales pour la paix et la sécurité du monde, qui méritent de figurer en meilleure place au rang des priorités de la Conférence: la menace du terrorisme dans toutes ses dimensions et la prolifération et le transfert d'armes de destruction massive. Ces fléaux touchent les régions du monde, et doivent être traités de manière globale afin d'éviter l'apparition de futurs conflits, l'instabilité interne et régionale, et, surtout, les dommages aux populations civiles.

(M. Levanon, Israël)

Le système du consensus est essentiel à une instance aussi importante que la Conférence. Il est en effet la pierre angulaire du mécanisme du désarmement. J'espère avoir, au cours de mon mandat, contribué aux discussions actives et sincères en vue d'un consensus, que ce soit lors des négociations officieuses ou des négociations officielles, lors des séances plénières ou au sein du Groupe occidental. Je vais partir avec de bons souvenirs de l'ambiance de travail et de camaraderie qui régnait lorsqu'Israël a accédé au poste tournant de coordonnateur du Groupe occidental. J'espère que cette ambiance se retrouvera dans les autres instances de l'ONU.

À titre personnel, je vous souhaite, Madame la Présidente, ainsi qu'à tous mes collègues de progresser de succès en succès à la Conférence, et je vous remercie une nouvelle fois de votre amitié et de votre esprit de collégialité.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant d'Israël de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M^{me} FIORI (Italie) (parle en anglais): Madame la Présidente, tout d'abord, je vous remercie des paroles aimables que vous avez adressées à ma personne.

Je voudrais exprimer tout d'abord l'appui de ma délégation et sa satisfaction pour la façon dont vous avez dirigé les travaux de la Conférence du désarmement au cours de votre mandat. Je tiens également à réaffirmer l'engagement sans faille de l'Italie, un des premiers membres de cette instance, au désarmement et à la non-prolifération.

Vos efforts et ceux de vos collègues de la plate-forme présidentielle, ainsi que l'excellent travail réalisé par les coordonnateurs pour les questions de fond, ont permis un dialogue constructif sur les principaux enjeux de la Conférence. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Germán Mundaraín Hernández, du Venezuela, et de lui souhaiter, alors qu'il s'apprête à prendre la présidence, le plein succès dans la conclusion des travaux de la Conférence de cette année. Vous aussi, Monsieur l'Ambassadeur, pouvez compter sur l'appui indéfectible de l'Italie dans l'exercice de vos fonctions, principalement pour l'adoption du rapport de la session de 2008 de la Conférence.

La profondeur des débats de cette année a montré une fois de plus les divers degrés de maturité des questions centrales auxquelles les membres de la Conférence accordent la priorité. Pour l'heure, le débat nous a convaincus que la solution la plus viable à la reprise des travaux de fond à la Conférence consistait à adopter le document CD/1840 du 13 mars 2008. S'il est vrai que le document CD/1840 demeure «perfectible», il est également vrai que celui-ci contient une proposition réaliste et équilibrée, et elle représente encore le meilleur compromis possible sur un programme de travail. Nous n'avons pas décelé la moindre évolution sur les questions dites «centrales» justifiant un changement sur les quatre principaux points de cette proposition. Le document CD/1840 est le résultat de plusieurs années de «négociations sur les négociations» qui ont requis de notre part tant de patience. L'effort de cette année ne représente que le dernier chapitre d'un «processus de distillation», qui nous a amenés là où nous en sommes aujourd'hui, à savoir au seuil du départ des négociations de fond dans lesquelles l'écrasante majorité des pays représentés dans cette salle est prête à s'engager.

Madame la Présidente, vous-même et les autres membres de la plate-forme présidentielle pouvez compter sur notre plein appui dans les efforts que vous faites pour redonner vie à cette auguste instance sur la base du document CD/1840.

Ce n'est pas un secret de dire que la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires représente pour l'Italie la priorité absolue à traiter par la Conférence du désarmement. Les négociations sur un traité sur les matières fissiles auraient dû commencer depuis longtemps. Nous avons plusieurs années de retard sur notre calendrier, si on se réfère à la décision adoptée par consensus à l'occasion de la Conférence d'examen du TNP de 2000.

Des progrès ont été accomplis à la Conférence du désarmement sur la question des matières fissiles. En 2007 et 2008, c'est-à-dire, respectivement, au cours de la coordination de l'Ambassadeur d'Italie et de l'Ambassadeur du Japon, la question d'un tel traité a évolué à un point où des progrès ne sont encore réalisables que par le biais de véritables négociations. Ces négociations ne peuvent être que «sans conditions préalables». Cette formule indique l'ouverture du mandat, qui mettrait toutes les délégations en position de voir leurs préoccupations prises en compte dans le cadre des négociations. Cela comprendrait, notamment, les questions des stocks et de la vérification.

Les problèmes sont posés. Dans cette même salle, nous avons la possibilité et les outils nécessaires pour contribuer à résoudre ces problèmes. Un tel traité serait un élément fondamental pour renforcer l'actuel régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Nous nous félicitons également des progrès apparus au cours de l'examen d'autres points de l'ordre du jour, à savoir le point 3 (Prévention d'une course aux armements dans l'espace). Nous avons pris note des différents points de vue exprimés sur ce sujet. Certaines délégations appellent de leurs vœux de nouvelles règles juridiquement contraignantes sur la question. D'autres se concentrent pour l'heure sur le développement des mesures de transparence et de confiance; d'autres encore sont d'avis que de nouvelles règles juridiquement contraignantes ne sont pas particulièrement nécessaires pour le moment. En tant que membre de l'Union européenne, l'Italie contribue actuellement à mettre la dernière main à un code de conduite européen sur les activités spatiales, et nous attendons avec intérêt de pouvoir discuter prochainement de cette question.

Il a fallu cinq ans d'intenses délibérations à la Conférence du désarmement pour élaborer le document CD/1840. Il est à peine croyable que la Conférence se voit accorder cinq ans de plus.

Permettez-moi de conclure en exprimant ma gratitude au Secrétaire général et à tous ses collaborateurs pour le remarquable travail effectué, aux Présidents de 2008 pour leurs efforts destinés à redonner vie à la Conférence, à savoir l'Ambassadeur Labidi, de la Tunisie, l'Ambassadeur Üzümcü, de la Turquie, l'Ambassadeur Bersheda, de l'Ukraine, l'Ambassadeur Duncan, du Royaume-Uni, l'Ambassadrice Rocca, des États-Unis, et, enfin, l'Ambassadeur Mundaraín, du Venezuela, et à tous les collègues et à toutes les délégations avec lesquelles j'ai eu l'honneur et l'avantage de travailler. Permettez-moi de rendre hommage aussi à nos interprètes pour leur travail patient et habile, qui a assuré notre compréhension mutuelle. Mes derniers mots sont adressés à ceux qui suivent fidèlement nos délibérations depuis

(M^{me} Fiori, Italie)

la galerie. Ils sont un reflet du monde extérieur, qui attend de la Conférence du désarmement qu'elle se montre à la hauteur de sa tâche: instaurer un monde plus sûr.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie la représentante de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence.

L'orateur suivant sur ma liste est un État non membre de la Conférence, et je propose de lui donner la parole, il s'agit de la Géorgie.

M. GORGILADZE (Géorgie): Il est regrettable que la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser aux membres de la Conférence tombe dans des circonstances où la Géorgie a fait l'objet d'une attaque armée de la part de la Fédération de Russie.

L'objectif de la Conférence a toujours été de créer un environnement sûr, dans l'esprit des principes de la Charte des Nations Unies. Il est regrettable qu'aujourd'hui, nous assistions à une violation de ces principes et engagements par la Fédération de Russie.

Je suis convaincu que vous avez tous suivi avec attention les derniers développements en Géorgie. La situation s'est dégradée jour après jour au cours de la semaine dernière. Les forces armées russes ont occupé une grande partie du territoire géorgien et ont procédé à des bombardements massifs des villes de toute la Géorgie, y compris loin de la région du conflit, l'Ossétie du Sud.

La communauté internationale aura l'occasion de procéder à un examen, à une enquête et à une évaluation approfondis de toutes les violations du droit international par la partie russe, l'une après l'autre.

Permettez-moi de souligner que la Géorgie a toujours réagi avec la plus grande retenue et avec prudence aux actes de provocation menés par la Russie elle-même ou par les régimes séparatistes satellite situés en Géorgie. Jusqu'à présent, il avait toujours été possible d'éviter une confrontation majeure et de garder la situation sous contrôle, en grande partie grâce à l'engagement de la communauté internationale.

Les actes menés par les autorités géorgiennes visent à réagir pour défendre la sécurité de la population civile contre les actes du régime séparatiste de l'Ossétie du Sud. La Géorgie a agi dans le respect des règles régissant la conduite des hostilités, alors que la Fédération de Russie a profité de cette occasion pour procéder à l'invasion du territoire.

La partie russe a poursuivi son action militaire après que le Président de la Géorgie eut, le 10 août, ordonné à toutes les troupes géorgiennes de cesser le feu unilatéralement et de se retirer unilatéralement du territoire de la région de Tskhinvali. Cela a été confirmé lors de la réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Malgré la déclaration du Président de la Fédération de Russie concernant l'arrêt des activités militaires, la Russie a poursuivi son écrasante agression militaire contre la Géorgie.

(M. Gorgiladze, Géorgie)

Même après la conclusion, le 12 août, d'un accord sur les principes d'un règlement du conflit russo-géorgien, grâce à la médiation du Président français, la Fédération de Russie a poursuivi l'occupation des territoires de Géorgie et les bombardements d'objectifs civils bien au-delà de la région du conflit. Le 13 août, les troupes russes se sont emparées de la ville de Gori, provoquant des destructions massives et infligeant de graves dommages à la population civile et aux infrastructures. Ces actes ont été commis en violation grave des règles du droit international humanitaire, tels que le principe de distinction, et suivis d'incidents de mauvais traitements de civils et du pillage de villages au nom des forces armées russes.

Nous tenons à souligner que les représentants de la communauté internationale – organisations internationales et organisations humanitaires – n'ont pas eu accès aux territoires contrôlés par les forces armées russes.

Le nombre d'objectifs civils bombardés ou attaqués par les forces armées russes indique clairement qu'il ne s'agissait pas uniquement de dommages collatéraux. Des immeubles d'habitation, le marché et la mairie de Gori, le port de Poti, la gare et l'aéroport de Senaki, l'oléoduc BTC, l'aéroport Kopitnari près de Kutaisi, l'aérodrome de Haute Abkhazie, le pont reliant l'est et l'ouest de la Géorgie, la station radar civile située près de Tbilissi.

Ces derniers temps, la partie russe a, à maintes reprises, accusé la Géorgie de militarisation accélérée. Nous soulignons une fois de plus que la Géorgie n'a jamais dépassé les limites fixées par les traités internationaux pertinents et les régimes de contrôle des armements: toutes les allégations et accusations de ce type ne sont que pure démagogie.

D'autre part, la Fédération de Russie a activement soutenu les séparatistes armés en leur fournissant du matériel militaire, de la formation et un appui logistique. Les responsables russes ont occupé les plus hauts postes gouvernementaux au sein du gouvernement autoproclamé d'Ossétie du Sud. De ce fait, avec le soutien des autorités russes et des soldats russes de maintien de la paix stationnés dans la région, les séparatistes ont mené des attaques contre la police géorgienne et contre la population civile dans la zone du conflit.

De nombreuses indications tendent à prouver que différents types d'armes, y compris des missiles de type 9M72 Iskander, correspondant à la Stone SS-26, ont été utilisés sans discernement contre la population civile et l'infrastructure de la Géorgie. Le déploiement de telles armes contre la population pacifique et civile révèle de façon frappante la brutalité inhumaine des soldats russes en territoire géorgien.

La Conférence du désarmement n'est pas appelée à être utilisée aux fins de la polémique et de la démagogie, si caractéristiques de la mentalité soviétique, d'autant que la Géorgie a ouvertement déclaré sa volonté de respecter les principes régissant les relations amicales entre États, les principes de la démocratie et l'état de droit. Certains appelleront cela «les visées aventuristes de Tbilissi» et critiqueront les «certains pays» qui ont soutenu la Géorgie et continuent de le faire.

Je tiens à exprimer ma gratitude à ces mêmes «certains pays», dont le soutien est essentiellement dirigé vers la défense de ces valeurs démocratiques, des droits de l'homme et des libertés.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Je remercie le représentant de la Géorgie.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? La Fédération de Russie demande la parole.

M. LOSHCHININ (Fédération de Russie) (parle en russe): Merci, Madame la Présidente.

Nous vous saluons, nous saluons aussi nos collègues d'Italie et d'Israël, l'Ambassadeur Itzhak Levanon et l'Ambassadrice Lucia Fiori. Nous tenons à souligner votre contribution à l'activité et aux travaux de la Conférence, et vous souhaitons le plein succès dans vos futurs travaux.

S'agissant de la situation en Ossétie du Sud, permettez-moi de vous informer de ce qui suit. Nous avons déjà indiqué que, dans la nuit du 7 au 8 août, c'est-à-dire la veille de la grande cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Beijing, alors que les dirigeants de la majorité des pays se trouvaient déjà dans la capitale chinoise pour assister à la cérémonie, la Géorgie a déclenché une agression contre le peuple d'Ossétie du Sud, contre son propre territoire. Cet événement s'est produit quelques heures à peine après la conclusion d'accords sur l'ouverture de négociations destinées à apaiser les tensions dans la zone du conflit, comme l'a lui-même publiquement déclaré M. Saakachvili. Ses déclarations et ses propos rassurants n'étaient que mensonge. En dépit des efforts diplomatiques entrepris dans le cadre des contacts entre Moscou, Tskhinvali, Washington et les autres capitales concernées, notamment Berlin, Paris et Bruxelles, et malgré nos mises en garde répétées, le Gouvernement géorgien a opté pour la pire des solutions, l'emploi de la force, et a délibérément choisi la voie de l'agression, en violation grossière des règles du droit international, notamment humanitaire.

Il y a deux jours, le Président Medvedev a fait une importante déclaration concernant l'opération menée en Ossétie du Sud. Le but de l'opération a été atteint. La sécurité des soldats russes chargés du maintien de la paix, de la population civile et des biens civils en Ossétie du Sud est assurée. L'agresseur a été puni, après avoir infligé de lourdes pertes. Dans le cadre du conflit avec la Géorgie, les forces armées russes ont scrupuleusement respecté les règles du droit humanitaire international et se sont abstenues, en particulier, d'attaquer les objectifs et les personnes civiles.

Je tiens à vous faire savoir qu'au cours de la visite que le Président Nicolas Sarkozy a effectuée à Moscou en tant que Président en exercice de l'Union européenne, dans la soirée du 12 août, les Présidents russe et français sont tombés d'accord sur les six principes suivants en vue du règlement du conflit entre la Géorgie et l'Ossétie du Sud. Je vais vous donner lecture de ces principes, car Tbilissi en donne une représentation erronée. Je les cite tels qu'ils ont été adoptés à Moscou:

- «1) Ne pas recourir à la force;
- 2) Cesser les hostilités de façon définitive;
- 3) Donner libre accès à l'aide humanitaire;

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

- 4) Les forces militaires géorgiennes devront se retirer dans leur lieu habituel de cantonnement;
- 5) Les forces militaires russes devront se retirer sur les lignes antérieures au déclenchement des hostilités. Dans l'attente d'un mécanisme international, les forces de paix russes mettront en œuvre des mesures additionnelles de sécurité;
- 6) Ouverture de discussions internationales sur les modalités de sécurité et de stabilité en Abkhazie et en Ossétie du Sud.».

Cet accord russo-français a été adressé aux parties au conflit, à savoir la Géorgie, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. Les Présidents russe et français ont confirmé ces principes et invité les parties au conflit à signer cet accord de principe. Je tiens à souligner que le premier de ces principes en ordre d'importance est le renoncement au recours à la force, et ce principe, comme les autres, doit encore, il va sans dire, être érigé en instrument juridiquement contraignant.

Je tiens à souligner que nous apprécions au plus haut point le rôle joué par le Président Nicolas Sarkozy à la fois comme Président de la République française et en tant que Président en exercice de l'Union européenne.

Je me dois de répéter que ce qui s'est passé ces jours derniers en Ossétie du Sud n'est rien d'autre qu'une agression savamment planifiée par Tbilissi contre le peuple sud-ossète. La Géorgie a déployé dans la zone du conflit d'importants et lourds moyens militaires et a adopté la tactique de la «terre brûlée». Utilisant tous les types d'armes, elle a sauvagement bombardé les quartiers résidentiels de Tskhinvali, la capitale de l'Ossétie du Sud, ainsi que les villages pacifiques. Elle a employé des armes dites «armes grêle», qui frappent non des cibles, mais des superficies. Nous avons tous pu voir à la télévision ces armes en train de rayer littéralement de la carte la belle, propre et verte ville de Tskhinvali.

Ces actes barbares perpétrés parmi les civils d'Ossétie du Sud ont fait en tout 2 000 morts. Deux mille, c'est plus de 5 % de la population qui a survécu en Ossétie. La population d'Ossétie du Sud a fui vers l'Ossétie du Nord et ailleurs, abandonnant les maisons, les villages et les villes en ruines. De quoi s'agit-il? Bien sûr, d'un nettoyage ethnique et de rien d'autre. C'est un crime contre l'humanité. C'est un crime de guerre.

Cette politique avait pour but de nettoyer l'Ossétie du Sud des Ossètes puis d'annexer ce territoire ainsi «nettoyé», estimant le conflit ainsi réglé. Ces actes criminels entrent dans la définition du génocide. De nombreux témoignages font état de violations des règles du droit humanitaire international par la partie géorgienne.

Des documents attestant de l'action criminelle de la soldatesque géorgienne seront prochainement présentés.

Récemment, il a été signalé que la Géorgie avait saisi la Cour internationale de Justice dans le cadre d'une action contre la Russie. C'est là pure hypocrisie et pharisaïsme, mais que faire? Malheureusement, comme l'ont confirmé les événements d'Ossétie du Sud – et de telles situations se sont déjà produites dans le passé –, les actuels dirigeants de la Géorgie ne brillent

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

ni par le bien-fondé de leurs décisions, ni par le bien-fondé de leurs actes, ni par le bien-fondé de leur réaction. Si la Géorgie doit se présenter devant la Cour internationale de Justice, ce n'est pas avec des accusations, mais plutôt en plaidant coupable, en demandant pardon à la communauté internationale, après quoi je lui conseillerais d'aller à l'église, de prier pour le pardon de ses péchés et d'allumer des cierges au nom de son propre salut.

On a prétendu que la Russie avait fait un usage excessif de la force et qu'il fallait ménager ce petit pays démocratique. Nous l'avons ménagé. Au sens premier du terme. Nous avons élaboré avec le Président Sarkozy six principes, démontrant ainsi notre bonne volonté politique et notre relation d'amitié envers le peuple géorgien.

Il convient de tirer les leçons de cette tragédie, notamment en ce qui concerne les travaux de notre instance, la Conférence du désarmement. Il y a deux jours, m'exprimant lors de la séance officielle consacrée au point 7 de l'ordre du jour de la Conférence intitulé «Transparence dans le domaine des armements», j'ai appelé l'attention de mes collègues sur le fait que les données contenues dans le Registre des armes classiques des Nations Unies démontraient avec force que la Géorgie se préparait bien au conflit. Ainsi, entre 2003 et 2008, selon les données du Registre qui, naturellement, ne reflètent pas toutes les livraisons, mais uniquement celles qui sont déclarées et signalées volontairement, 134 chars lourds, 83 pièces d'artillerie de gros calibre, 47 véhicules blindés de combat et 20 avions de combat ont été livrés à la Géorgie. Même si on se réfère aux données de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm (SIPRI), sous la présidence Saakachvili, les dépenses militaires de la Géorgie ont été multipliées par 10. Selon d'autres sources, le budget militaire de la Géorgie aurait été multiplié par 20. Il ne fait aucun doute que les données réelles, qu'il s'agisse des livraisons d'armes ou du budget militaire géorgien, sont bien plus élevées. On comprendra que l'accumulation déstabilisante d'armes par la Géorgie est le résultat de la complaisance d'un certain nombre de pays, et qu'elle a, en fin de compte, conduit au bain de sang.

Hier s'est tenue à Bruxelles une réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'Union européenne. Y a notamment été posée la question de savoir qui était coupable. Difficile de répondre, a-t-on ensuite entendu pendant un bon moment. C'est un refrain habituel. Je vous assure que s'il y avait eu ne serait-ce qu'un argument infime prônant en faveur de la culpabilité de la Russie, la question aurait trouvé sa réponse instantanément, surtout dans le contexte de la campagne de mensonge et de calomnie déclenchée contre la Russie. Or, par exemple, le Premier Ministre slovaque a déclaré sans ambages que tout était de la faute de la Géorgie. Il convient de saluer les propos honnêtes de quelqu'un comme Édouard Chevardnadze, ancien Président de la Géorgie, qui fut démis de ses fonctions lors du coup d'État dit «révolution des roses» mené par son disciple, Saakachvili. Voici ce qu'a dit hier M. Chevardnadze à ce sujet. Il a qualifié, je cite, d'«erreur mortelle» l'intervention géorgienne en Ossétie du Sud. Je le répète, une «erreur mortelle». Voilà ce qu'a dit Chevardnadze. Or, il semble qu'outre nous, les États-Unis ont aussi mis Saakachvili en garde contre les bêtises et les erreurs mortelles. Par exemple, aujourd'hui, l'*International Herald Tribune* écrit, je le cite en substance:

(L'orateur poursuit en anglais)

Au cours d'un dîner privé, le 9 juillet,

(M. Loshchinin, Fédération de Russie)

(L'orateur reprend en russe)

c'est-à-dire il y a un mois à peine,

(L'orateur poursuit en anglais)

Condoleeza Rice aurait, selon ses collaborateurs, mis en garde le Président Saakachvili contre un conflit armé avec la Russie que la Géorgie aurait toutes les chances de perdre. Elle lui aurait dit dans les termes les plus clairs qu'il devait proposer un engagement de non-recours à la force.

(L'orateur reprend en russe)

Malheureusement, la Géorgie n'a pas obéi à ces appels sensés, et elle a commis l'erreur mortelle de se livrer au nettoyage ethnique et à des crimes de guerre. Elle porte donc l'entière responsabilité de ce qui s'est passé en Ossétie du Sud.

La PRÉSIDENTE (parle en anglais): Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Comme la présidence des États-Unis arrive à son terme, je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques observations de conclusion.

Cela a été un privilège de présider aux destinées de cette instance au cours de ces derniers mois.

La participation active des délégations à nos séances et, en particulier, au nouveau cycle de séances officielles présidées par nos avisés coordonnateurs, a été très appréciée. Les discussions officielles, en particulier, ont contribué à renouveler notre débat sur les questions importantes dont nous sommes saisis, et nous aideront à tirer nos conclusions collectives concernant les travaux de la Conférence cette année.

C'est avec regret que je dois constater que l'intensification de notre échange de vues rendue possible par nos séances informelles n'a, jusqu'ici, pas permis d'atteindre leur troisième objectif, qui est aussi, je crois, le plus important, à savoir parvenir à un consensus sur notre programme de travail. Cela est d'autant plus troublant que nos discussions ont mis en évidence la compréhension commune de la raison d'être de la Conférence, et l'importance d'un travail de fond sur les quatre questions centrales, y compris l'ouverture rapide des négociations sur un traité sur les matières fissiles. Les déclarations nationales en séance plénière, au cours des dernières semaines, n'ont eu de cesse d'afficher un soutien ferme en faveur du programme de travail proposé par la présidence et contenu dans le document CD/1840, et je tiens à insister sur l'assise solide dont jouit cette proposition, fruit des efforts des présidences de 2006 et 2007.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, son adjoint et l'ensemble du secrétariat pour leur soutien sans faille au cours de notre mandat, et à exprimer notre profonde gratitude aux interprètes pour leurs efforts inlassables.

(La Présidente)

Après notre séance d'aujourd'hui, je céderai la présidence à nos collègues du Venezuela, et je voudrais souhaiter la bienvenue à la Conférence à l'Ambassadeur Mundaraín Hernández et l'assurer de notre plein appui, ainsi que, j'en suis certaine, celui des autres membres de la plate-forme présidentielle, dans l'exercice de ses fonctions. Sous sa direction, nous espérons parvenir à un accord sur un rapport de fond substantiel sur les travaux de la Conférence de cette année à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ceci conclut nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence, sous la présidence du Venezuela, aura lieu le mardi 19 août, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 10 h 50.
